

## Motion sur les réorganisations des services du MEEDDM

Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 10 et 11 décembre 2009,

### Sur les missions et la stratégie

**CONDAMNENT** l'absence de déclinaison locale et de mise en œuvre de la stratégie ministérielle laborieuse obtenue en juin 2008, qui est restée lettre morte ;

**RAPPELLENT** avec force leur attachement au service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, et des métiers techniques qui y sont associés, socle pertinent pour le portage des politiques nationales ;

**REAFFIRMENT** qu'un service public à la hauteur des besoins de la Nation nécessite plus de transversalité des politiques publiques pour un développement durable des territoires garant de l'intérêt général ;

**DENONCENT** une action ministérielle entièrement centrée sur la communication des Grenelles, totalement désengagée de ses interventions territoriales, niant les besoins de la population et des territoires, ainsi que les attentes des services de l'Etat et des Collectivités territoriales ;

**CONSPUENT** une démarche uniquement basée sur la vision RGPP d'économie de personnels et de moyens, catastrophique pour le fonctionnement et la pertinence de l'action de l'Etat sur le territoire et compromettant ses possibilités d'intervention pour la promotion d'un développement durable appliqué ;

**DENONCENT** l'incapacité du ministère à définir des objectifs stratégiques hiérarchisés et opérationnels aux organismes placés sous sa tutelle et l'absence d'évaluation de leur action ;

**CONDAMNENT** en conséquence le fait que la stratégie de l'État pour ses opérateurs se résume à l'acte II de la RGPP ;

**DENONCENT** l'insuffisance de moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien une politique ambitieuse d'aménagement et de développement durables des territoires ;

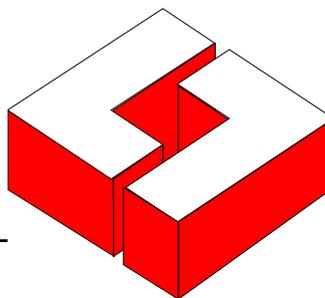
**EXIGENT** l'arrêt de toute nouvelle mesure, notamment dans le cadre de l'acte II de la RGPP, visant à détruire et déstructurer encore plus le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires et à supprimer de nouveaux effectifs sans considération de l'intérêt général ;

**EXIGENT** que le ministère daigne enfin décliner sa stratégie ministérielle dans tous les services et à tous les échelons de territoire pour redonner un sens au travail des services et des agents ;

**EXIGENT** l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation ambitieux et adapté à l'ampleur des changements, permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux réorientations d'activité du MEEDDM ;

**EXIGENT** les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre sans délai tout particulièrement pour les personnels impactés par la reconversion forcée de l'ingénierie d'appui territorial ;

**EXIGENT** du ministre et du ministère que toute disposition soit prise pour ses services départementaux afin de les piloter et les gérer, dans le cadre de règles homogènes au niveau national ;



**EXIGENT** l'affirmation de la capacité d'expertise scientifique et technique de ce ministère avec une nouvelle stratégie pour le RST du MEEDDM et l'attribution des moyens humains et financiers nécessaires à la concrétisation d'une réelle ambition ;

**EXIGENT** l'ajournement des plans d'évolution des CETE et du SCN informatique dans l'attente de la stratégie pour le RST du MEEDDM ;

### **Sur les services réorganisés**

**DENONCENT** la volonté du gouvernement de réformer l'organisation de l'État à coup de circulaires sans débat démocratique sur l'avenir du service public républicain ;

**DEPLORENT** l'incapacité du ministre à tenir ses engagements pris à l'issue de la journée d'action du 6 mars 2008, de tout mettre en œuvre pour sauvegarder le service public de l'aménagement durable des territoires : les 20 mois écoulés n'ont fait que précipiter le ministère et les agents dans la confusion la plus totale ;

**DENONCENT** le maelström des réorganisations qui s'abat sur le ministère, en dépit des alertes du SNITPECT-FO sur les conséquences prévisibles, entraînant de nombreux dysfonctionnements, une perte totale de visibilité pour le citoyen et une perte de sens dans l'action des personnels ;

**DENONCENT** l'absence totale de concertation lors de l'élaboration des projets de réorganisation, selon un calendrier volontairement destiné à écarter toute possibilité d'intervention des représentants syndicaux ;

**CONSPUENT** la réorganisation des services d'Ile de France, non concertée, parachutée par circulaire du 27 juillet, au prétexte de la création d'un Grand Paris ;

**DENONCENT** la réorganisation en cours des services maritimes, menée à la hussarde, sans la moindre concertation, aboutissant à un système illisible et ingérable torpillant ce service public ;

**DENONCENT** l'absence de toute visibilité dans la nouvelle organisation territoriale en Outre-Mer ;

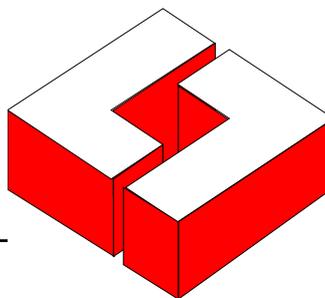
**DENONCENT** le projet de circulaire de gestion des ressources humaines dans les DDI, qui expose les agents à l'arbitraire des décisions préfectorales et ne leur offre aucune garantie ;

**FUSTIGENT** le manque total d'ambition dont fait preuve le ministère à propos de la mise en place des DDI, donnant par là même l'image d'un ministère qui fuit l'implantation départementale, abandonnant un outil technique de proximité à la merci des arbitrages politiques locaux ;

**EXIGENT** que les missions de sécurité routière soient conservées au sein du MEEDDM, dans le souci d'une réflexion cohérente sur l'aménagement durable des territoires ;

**EXIGENT** que les réorganisations en cours et à venir soient menées dans un cadre strict de concertation avec les organisations syndicales, dans des délais suffisants pour que tous puissent s'exprimer et que les projets soient suffisamment réfléchis pour prendre en compte les besoins et les avis des personnels ;

**EXIGENT** que le Ministre réaffirme clairement son ambition d'un ministère intégrateur des politiques de développement et d'aménagement durables des territoires, sa volonté de conserver et développer les métiers nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques, de maintenir en son sein et valoriser les corps d'ingénieurs qui ont fait la démonstration de leurs compétences et leurs capacités d'adaptation.



### Sur le repositionnement des agents

**DENONCENT** les dispositions de la loi mobilité, en particulier le dispositif de réorientation professionnelle imposée ;

**FUSTIGENT** la remise en cause du droit de chaque agent de disposer d'un déroulement de carrière riche et diversifié, dans le capharnaüm des réorganisations actuelles ;

**FUSTIGENT** les déplacements, imposés aux agents, parfois d'une région à l'autre au mépris des aspirations et investissements professionnels ainsi que des contraintes personnelles ;

**ALERTENT** sur les conséquences sociales et psychologiques pour les agents et **RAPPELLENT** que le SNITPECT-FO avait, par lettre ouverte du 9 avril 2007, attiré l'attention de tous les chefs de service du ministère sur le harcèlement organisationnel ;

**EXIGENT** la prise en compte immédiate par l'ensemble de la hiérarchie des risques de harcèlement moral et l'arrêt des managements par objectifs actuels, poussés à la caricature par les services ;

**EXIGENT** un suivi psychologique à l'attention des agents fragilisés, qui soit effectué par du personnel qualifié et indépendant pour prévenir tous les risques notamment celui du suicide ;

**EXIGENT** du ministère qu'il stabilise enfin un horizon professionnel, seul à même de permettre aux personnels un épanouissement professionnel favorable ;

**EXIGENT** la reconnaissance, notamment par l'obtention du nouveau statut à trois niveaux de grades, de la réussite professionnelle obtenue collectivement et individuellement par les ITPE grâce à leur gestion ;

**DONNENT MANDAT** à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.